

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 19 juin 2018

COMMUNIQUÉ

PROJET DE LOI DU PAYS DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

----- Crédit d'impôt pour l'achat d'équipements de sécurisation des commerces

Le gouvernement a adopté un projet de loi permettant aux buralistes, stations-service, supérettes ou vithèques de bénéficier d'un crédit d'impôt pour l'achat de matériel visant la sécurisation de leurs locaux de moins de 350 m² contre les vols et les intrusions. Ce dispositif, valable jusqu'en 2019, pourrait concerner près de 400 entreprises. Il s'intègre dans le cadre du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, porté par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, pour la période 2018-2022.

Entre 2016 et 2017, les faits de délinquance en Nouvelle-Calédonie ont augmenté d'environ 27 %. Sur la même période, les cambriolages dans les habitations ont reculé (- 12,7 %) alors que ceux dans les locaux professionnels et commerciaux, en particulier dans les commerces de boissons, de tabac et dans les stations-service ont été en hausse de 37,5 % (chiffres publiés le 7 mars 2018 par l'état-major de sécurité).

C'est dans ce cadre que le gouvernement souhaite pouvoir faire bénéficier les commerces de moins de 350 m², commercialisant du tabac, du carburant ou de l'alcool, d'un crédit d'impôt pour l'achat et la pose d'équipements liés à la sécurisation de leurs magasins : rideaux métalliques, vitres ou portes blindées, système d'alarme, système de vidéo-protection, etc.

Le crédit d'impôt sera égal à 30 % des investissements réalisés entre 2018 et 2019, déduction faite des subventions publiques perçues (la province Sud a, par délibération, institué un dispositif d'aide à la sécurisation des commerces, consistant à financer jusqu'à 50 % du montant investi dans la limite d'un plafond d'un million de francs). Le montant du crédit d'impôt sera plafonné à un million de francs par espace de vente éligible équipé.

Exemples concernant le prix d'achat d'équipements de sécurité :

- Coffre-fort encastré ou scellé : 500 000 francs,
- Une porte blindée : 300 000 francs,
- Système de vidéo protection : 1 million de francs,
- Système d'alarme avec générateur de brouillard ou détecteurs infra rouge : 400 000 francs,
- Vitre anti vandalisme sur 25 m² : 800 000 francs,
- Rideaux métalliques pour 5 portes : 2,8 millions de francs.